ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 528

présenté par
M. Larrivé, M. Ciotti, Mme Le Grip, Mme Valérie Boyer, M. Marleix, M. Pierre-Henri Dumont, M. Parigi, M. Peltier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Aubert, M. de Ganay, M. Ramadier, Mme Poletti, Mme Kuster, M. Huyghe, M. Schellenberger, M. Reda, Mme Bazin-Malgras, Mme Levy, Mme Anthoine, M. Kamardine, M. Hetzel et M. Le Fur

---

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« *c)* Le sixième alinéa est complété par les mots : « et des conditions dans lesquelles il peut être demandé à son bénéficiaire d'effectuer un travail d'utilité collective. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable que les personnes bénéficiant d'une allocation pour demandeur d'asile effectuent, en contrepartie, quelques heures de travail d'utilité collective.